



Le pacte de préférence : définition et effets

Actualité législative publié le **31/12/2025**, vu **133 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Par Maxime Bizeau, Avocat de formation, diplômé de l'école d'avocats du Barreau de Paris

Le pacte de préférence : définition

Le pacte de préférence est, avec la promesse unilatérale, l'un des deux avant-contrats classiquement utilisés par les parties qui envisagent de conclure un contrat.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/pacte-de-preference>